

# DOSSIER D'INFORMATION SUR L'ADHÉSION



## À propos du réseau VOICE

Depuis sa création en 2010, le réseau VOICE est **l'organisation de défense des "meilleures pratiques" dans le secteur du cacao**. Nous jouons un rôle de surveillance et de catalyseur pour un secteur du cacao réformé. Notre travail consiste à aborder les zones d'ombre et les questions sous-représentées dans le secteur du cacao.

Nous pensons qu'une industrie liée au plaisir et au luxe - générant plus de 100 milliards de dollars de revenus par an - devrait garantir que toutes les parties prenantes puissent gagner un revenu décent et vivre dans des conditions décentes où les droits humains - et en particulier les droits des enfants - sont respectés, au sein d'un environnement prospère et sain.

# Nos trois leviers d'action complémentaires

## 1. Une société civile informée et coordonnée dans les pays producteurs et consommateurs



Nous créons des espaces où la société civile mondiale peut échanger des informations et se tenir au courant des événements actuels dans le secteur du cacao et des activités de chacun, lui permettant grâce à cela d'accroître son efficacité, ses synergies et son alignement.

Au-delà de nos propres membres, nous organisons régulièrement des ateliers et des réunions et facilitons les discussions sur des sujets pertinents avec tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement du cacao. L'un de nos principes essentiels est **d'instaurer la confiance**. Ainsi des partenariats stratégiques ont-ils été établis avec diverses coalitions d'OSC en Afrique de l'Ouest, en Amérique latine, en Asie, en Europe et aux États-Unis.

## 2. Des recherches innovantes



Nous proposons des recherches innovantes sur des sujets sous-représentés. L'information est l'un des outils les plus efficaces pour améliorer la situation, et un débat public et éclairé sur les questions les plus urgentes est essentiel. Publié tous les 3 ans, notre Baromètre du cacao est la référence en matière de durabilité pour le secteur du cacao et **de réflexion novatrice**.

Nos autres publications, notamment sur le [revenu vital](#) et le rôle des [pratiques d'achat](#), sont également devenues un outil de définition des priorités pour le secteur du cacao et au-delà. L'**approche ascendante** de nos publications est un outil essentiel pour permettre aux membres de VOICE d'identifier les priorités et recommandations communes.

## 3. Plaidoyer conjoint efficace



Nous nous engageons dans un plaidoyer commun : nous faisons entendre la voix et les préoccupations des planteurs et nous attaquons aux zones d'ombre et aux problèmes sous-représentés dans la chaîne de valeur. Appréciés pour nos **critiques constructives** et **notre dialogue ouvert**, nous sommes la plateforme de référence de la société civile pour toutes les grandes discussions mondiales sur la durabilité dans le secteur du cacao, fournissant des contributions et des pressions essentielles aux gouvernements des pays producteurs et consommateurs, aux organisations internationales et multipartites et à toutes les grandes multinationales du cacao et du chocolat.

## Nos axes de travail

- ✓ **Revenu vital** : si nous ne nous attaquons pas à la pauvreté des agriculteurs, nous ne parviendrons pas à relever les défis environnementaux et des droits humains ni à produire du cacao durable. Nous plaidons en faveur du développement de stratégies de revenu vital et de meilleures pratiques commerciales.
- ✓ **Protection de l'environnement** : nous évoquons la production de cacao comme facteur de déforestation et source de pollution (produits agrochimiques), la promotion de solutions (systèmes agroforestiers diversifiés, agriculture biologique, limitation de l'exploitation aurifère, etc.).
- ✓ **Transparence et responsabilité** tout au long de la chaîne d'approvisionnement : de nombreux changements ont eu lieu dans l'environnement législatif tant dans les pays consommateurs que producteurs. Nous travaillons pour garantir que ces changements puissent être utilisés pour rendre le cacao plus durable et améliorer les moyens de subsistance des producteurs de cacao.
- ✓ **Droits humains** : outre le problème bien connu du travail des enfants, les communautés productrices de cacao sont confrontées à un large éventail de problèmes : inégalité de genre, malnutrition (des nourrissons), manque d'accès à l'éducation, traite des êtres humains, insuffisance des installations de soins de santé et d'assainissement, insécurité du régime foncier et des arbres, état de droit, violations des droits du travail, etc.

# Comment nous travaillons avec nos membres

## Réunions régulières

Nous organisons régulièrement des réunions pour que nos membres puissent partager les nouvelles du secteur et des activités, et organisons des réunions supplémentaires (séances d'apprentissage, réunions thématiques, événements) en fonction des besoins.

## Liste de diffusion

Notre liste de diffusion générale est notre meilleur moyen de partager des informations sur le secteur du cacao et de rester informé des développements récents. Tous les membres ont accès à la liste de diffusion.

## Assemblée Générale Biennale

L'ensemble des membres se réunit deux fois par an pour adopter des stratégies à long terme ainsi que des plans de travail et des budgets annuels.

## Conseil d'administration

Composé de 5 membres, notre conseil d'administration comprend des représentants des membres et un trésorier. Le conseil d'administration se réunit généralement quatre fois par an pour assurer la supervision et l'orientation de l'association.

## Secrétariat

Le Secrétariat de VOICE apporte un soutien aux membres et est actuellement composé de 3 personnes travaillant sur les orientations de politiques publiques, le plaidoyer, les finances et l'administration, la gestion de projet et la communication.

## Nos catégories de membres

Le réseau VOICE compte deux catégories de membres : les membres principaux et les membres associés. Seuls les membres principaux disposent de pouvoirs décisionnels formels, tandis que les membres associés ont un rôle consultatif.

### Critères d'inclusion

(Un candidat doit se conformer à au moins trois de ces critères, dont les deux premiers sont obligatoires)

- L'organisation soutient la mission de VOICE
- L'organisation est impliquée dans le secteur du cacao au niveau international
- L'organisation a fait ses preuves en matière d'influence dans le secteur du cacao
- L'organisation possède une expertise technique qui s'ajoute à la mission de VOICE
- L'organisation a de l'expérience dans les pays producteurs de cacao (directement ou par l'intermédiaire de partenaires locaux)

### Critères d'exclusion

(L'un des critères suivants exclut un candidat de l'adhésion)

- Organisations à but lucratif et organisations multipartites qui comptent des membres à but lucratif et gouvernementaux
- Organismes ayant pour objectif la normalisation (VSS)
- Organisations sans personnalité juridique
- Individus

### Rôle et responsabilités

	Membres principaux	Membres associés
<b>Implication dans la gouvernance de VOICE</b>	Oui (basé sur le consensus)	Non
<b>Implication dans la stratégie VOICE</b>	Oui (basé sur le consensus)	Rôle consultatif
<b>Implication dans la prise de décision</b>	Oui (basé sur le consensus)	Rôle consultatif
<b>Participation aux assemblées générales annuelles</b>	Oui	Rôle consultatif
<b>Droit de veto pour les nouveaux membres</b>	Oui (Période de consultation de 2 semaines)	Non
<b>Accès à la liste de diffusion VOICE</b>	Oui	Oui
<b>Accès aux séances d'apprentissage</b>	Oui	Selon les sujets
<b>Participation à des publications/déclarations communes*</b>	Oui	Possibilité de co-signature
<b>Contribution financière à VOICE</b> (selon le budget/l'emplacement de l'organisation)	Oui	Oui

\*Les publications, déclarations conjointes, etc., incluraient la clause de non-responsabilité suivante : « Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et des membres principaux de VOICE, et ne sont pas nécessairement partagées par tous les membres associés du réseau VOICE. »

## Contributions

Afin de financer son travail principal, le Secrétariat de VOICE dépend en partie des cotisations des membres. Ces contributions sont basées sur le chiffre d'affaires annuel de l'organisation membre et sont indicatives, en particulier pour les petites organisations et celles basées dans les pays producteurs. Les membres qui sont en mesure de contribuer davantage sont encouragés à le faire.

Montant total du chiffre d'affaires annuel (en €)	Contribution annuelle en €	
	Membre principal	Membre associé (50%)
Moins de 500 000	500 €	250 €
500 000 - 1 million	1 000 €	500 €
1-5 millions	3 000 €	1 500 €
5-10 millions	7 000 €	3 500 €
10-20 millions	10 000 €	5 000 €
20-40 millions	20 000 €	10 000 €
Plus de 40 millions	30 000 €	15 000 €

## Ce que nous offrons

- ✓ Collaboration avec d'autres organisations de la société civile travaillant sur le cacao dans les pays consommateurs et producteurs et facilitation de l'alignement pour un impact accru.
- ✓ Accès aux informations et aux évolutions du secteur du cacao tant dans les pays consommateurs que producteurs pour éclairer votre travail et identifier des synergies avec les autres membres.
- ✓ Capacité à contribuer et à cosigner des travaux de recherche et des documents de plaidoyer qui façonnent les discussions sur la durabilité du cacao.
- ✓ Accès au Secrétariat et à l'expertise de VOICE.
- ✓ Visibilité sur notre site internet et possibilité de promouvoir vos activités ou recherches via le bulletin d'informations de VOICE.

# Vous souhaitez devenir membre associé de VOICE ?

## Procédure de demande d'adhésion

- Si les critères d'inclusion sont remplis, les organisations candidates doivent envoyer une lettre au [secrétariat de VOICE](#) exposant : 1. Leur motivation pour adhérer ; et 2. Leur contribution proposée au réseau (en termes de contenu et d'engagement).
- Le secrétariat transmettra la lettre aux membres principaux, qui disposeront de deux semaines pour exprimer leurs éventuelles préoccupations ou poser des questions sur le candidat. En cas de problème, la décision sera prise par consensus lors de la réunion mensuelle suivante.
- Une fois que l'organisation candidate aura signé un contrat avec VOICE, elle sera officiellement membre associé.

## Responsabilités des membres associés

Les membres associés de VOICE doivent :

- Désigner deux personnes de contact de VOICE (contact principal et suppléant).
- Assister régulièrement aux réunions et aux convocations auxquelles ils sont invités, notamment aux assemblées générales.
- Répondre aux demandes de VOICE et apporter une contribution active aux stratégies et autres documents.
- Partager régulièrement des informations sur le cacao et les activités des membres dans le domaine du cacao.
- Fournir un soutien financier et/ou en nature (activités/expertise), proportionnel à la taille et au budget de l'organisation du membre.

Les membres associés sont encouragés à co-signer les publications et déclarations de VOICE lorsque cela est approprié (une approbation explicite du membre sera requise).

En cas d'inactivité prolongée, le Conseil a le droit de discuter de la cessation ou de la suppression de l'adhésion.

\*\*\*

**Pour toute question concernant l'adhésion, veuillez contacter Claire Biason Lohier à [claire@voicenetwork.cc](mailto:claire@voicenetwork.cc).**

### Comment devenir membre principal ?

Une organisation ne peut pas demander directement à devenir membre principal de VOICE. Les nouveaux membres principaux ne seront invités à adhérer que par le secrétariat de VOICE, après consultation et/ou recommandation des membres principaux et du conseil d'administration, et après avoir été un membre associé judicieux et actif. Cette mesure permet de garantir que les membres principaux constituent un groupe diversifié d'organisations en termes de géographie, d'expertise et d'approche.